

Foire aux questions programme BOLUS en Corse

Domaines	Questions	Réponses	Date mise à jour
Généralités sur le BOLUS	<b>Qu'est ce qu'un BOLUS d'identification ?</b>	C'est un dispositif électronique contenu dans une enveloppe céramique. Administré par voie orale et de manière indolore au bovin, il va se loger dans son rumen et y demeurer par gravité sans provoquer de gêne pour l'animal et ce durant toute sa vie. Un opérateur muni d'un bâton de lecture posé à proximité du ventre de l'animal pourra alors identifier avec certitude le bovin, dont le numéro d'identification officiel aura préalablement été programmé dans le bolus avant ingestion. Ce numéro d'identification correspond aux numéros de boucles de l'animal.	22/09/22
	Est-ce que le BOLUS est <b>douloureux pour l'animal ?</b>	Non : la présence de bolus dans le rumen est indolore.	22/09/22
	Est-ce que le BOLUS a déjà été posé sur des bovins ?	Oui, il est notamment posé en Corse depuis 2018 sur des bovins dans le cadre sanitaire pour la lutte contre la tuberculose par les services de l'État et le GDS. Il est également posé quand il s'agit de bolus alimentaire par les éleveurs dans certains départements ou par des vétérinaires quand il s'agit de bolus médicamenteux. En Espagne il est posé en tant que bolus d'identification, comme ce qui est appliqué en Corse depuis 2022.	01/06/23
	Combien de BOLUS ont été posés en Corse ?	Plus de 29000 bolus ont été posés en Corse pour des raisons sanitaires et d'identification par les services de l'État et le GDS. Par ailleurs, testée en Espagne, dans le cadre d'un vaste projet européen, l'utilisation de bolus électroniques apparaît une technique intéressante pour l'identification et l'enregistrement des bovins. Plus de 300 000 bolus ont ainsi été posés en Espagne sur des bovins, ovins et caprins.	01/10/24
	Un bovin déjà porteur d'un BOLUS implanté pour motif sanitaire, peut-il faire l'objet d'une nouvelle pose ?	Non : un seul bolus par bovin doit être posé. Le numéro de bolus posé dans le cadre sanitaire ne correspond pas aux numéros de boucles de l'animal mais est repris dans la base d'identification du bovin pour suivre sa traçabilité.	01/06/23
	Un bovin porteur d'un BOLUS médicamenteux ou alimentaire, peut-il faire l'objet d'une pose de BOLUS d'identification ?	Oui, les bolus médicamenteux ou alimentaire sont digérés et éliminés par l'animal et ne servent pas à l'identification bovine, alors que le bolus d'identification reste à vie dans le rumen de l'animal et permet sa traçabilité.	01/06/23
	Est-ce que je peux poser moi-même un bolus d'identification ?	Non : Seul les services de l'État peuvent réaliser cette action.	06/01/24
Explication du dispositif BOLUS en Corse	<b>Pourquoi ce dispositif d'identification par BOLUS en Corse uniquement ?</b>	La Corse est spécifique par son élevage extensif avec du parcours libre des animaux et des signalements par les communes de divagation animale, des pertes de boucles récurrentes, des vols d'animaux et également la présence de la tuberculose bovine. Le bolus permet d'assurer une traçabilité plus sûre des animaux pour l'identification et pour le sanitaire. L'objectif du bolus est ainsi d'orienter les aides vers les éleveurs engagés dans une démarche d'amélioration technique, économique et sanitaire de leurs troupeaux et qui valorise leur production locale.	22/09/22
	A partir de quand le BOLUS sera obligatoire pour passer à l' <b>abattoir ?</b>	A partir du 1 <sup>er</sup> janvier 2026, tout animal de plus de 12 mois devra être équipé d'un bolus pour entrer, sortir d'une exploitation et passer à l'abattoir. Les abattoirs contrôlent déjà depuis 2023 la présence d'un bolus ou non et sa correspondance avec l'animal.	01/06/24
	A partir de quand le BOLUS sera <b>obligatoire pour l'aide couplée</b> bovine ?	Depuis 2023, tout animal de plus de 12 mois doit être équipé d'un bolus pour être éligible à l'aide couplée bovine.	01/06/23
	A partir de quand le BOLUS sera <b>obligatoire pour l'ICHN ?</b>	A ce stade, le Bolus n'est pas une condition d'éligibilité à l'ICHN et les modalités futures ne sont pas établies.	02/06/23
	Est ce que le BOLUS est obligatoire pour percevoir les DPB ?	Non.	22/09/22
	Est ce que le BOLUS impacte le taux de chargement ?	Non.	01/06/23
Prise de rendez vous pour la pose de BOLUS	Comment prendre rendez vous pour la pose de BOLUS sur mon troupeau ?	Vous serez contacté par l'équipe de pose par téléphone plusieurs semaines avant son passage dans votre commune. C'est à ce moment-là que vous pourrez prendre rendez-vous pour la pose de BOLUS.	22/09/22
	Puis-je prendre rendez vous pour la pose en même temps que la visite de mon vétérinaire sanitaire ?	Vous pouvez effectuer cette demande lorsque vous serez contacté par l'équipe de pose. Le vétérinaire doit être prévenu de l'action de pose de bolus en amont.	01/06/24
	Qui contacter pour déplacer mon rendez vous de pose de BOLUS ?	Vous pouvez contacter les coordonnateurs du programme BOLUS. Les coordonnées du technicien poseur vous sera communiqué lors de la prise de rendez-vous par téléphone.	22/09/22
	Est-ce que je peux me regrouper avec d'autres éleveurs pour un rendez vous de pose de BOLUS ?	Oui, il conviendra de le signaler lors du contact par téléphone par les équipes de pose de bolus.	22/09/22
	Je ne rappelle pas les services de pose ou ne répond pas aux appels pour prise de rendez vous. Est-ce considéré comme un refus de pose ?	Oui. En cas d'impossibilité de fixer un rendez-vous après plusieurs appels (3 minimums ou tentatives d'appels dans le cas où l'éleveur ne décroche pas) un SMS est envoyé à l'éleveur. Dans le mois qui suit la réception du message, l'éleveur peut, s'il le souhaite, contacter la DRAAF pour fixer un rendez-vous. Passé ce délai, il n'est pas garanti qu'un autre rendez-vous pourra lui être accordé.	01/10/24
	Je ne suis pas disponible sur la période proposée par les poseurs de bolus. Que faire ?	Les équipes de pose interviennent sur votre commune sur une période donnée. En cas d'impossibilité de convenir d'un rendez-vous sur cette période, il sera notifié un refus de pose. L'éleveur pourra contacter la DRAAF par réponse au courrier s'il change d'avis dans le mois qui suit ou faire état d'un cas de force majeure.	28/11/22
Je refuse de poser un BOLUS, que faire ?	La pose de BOLUS intervient uniquement auprès des éleveurs volontaires. Vous pouvez donc refuser un rendez-vous. Il suffit de le signaler aux techniciens lorsqu'ils vous contacteront par téléphone. Attention toutefois, sans bolus vos bovins ne seront pas éligibles à l'aide bovine PAC, ne pourront à terme plus passer à l'abattoir et en cas de contrôle des services vétérinaires, des sanctions pourront être prises pour défaut d'identification.	28/11/22	

Contention des animaux	Qui assure la contention des animaux ?	La contention est de la responsabilité de l'éleveur. Un couloir de contention doit être présent et permettre le passage des animaux un par un. Ce dernier doit également aider à l'immobilisation de la tête de l'animal lors de la pose afin de garantir la mise en sécurité des intervenants et de limiter les risques de blessures de ses animaux. Il est conseillé de procéder à l'entraide entre éleveurs.	22/09/22
	Qui est responsable si un BOLUS ne peut être posé sur un bovin à cause d'une mauvaise contention ?	Si la contention n'est pas suffisante, l'équipe de pose ne posera pas de bolus et le bovin ne sera donc pas éligible aux aides et ne pourra pas passer à terme à l'abattoir.	22/09/22
	Je souhaite m'équiper en matériel de contention, existe-t-il des aides ?	Oui : l'ODARC propose des aides à l'investissement pour du matériel de contention.	22/09/22
	Et si une bête se blesse dans le couloir ?	L'éleveur est responsable de l'entretien de son couloir de contention et du maintien de ses animaux dans celui-ci.	01/06/23
Cas particulier	Si mon animal décède après avoir reçu un BOLUS que dois-je faire ?	Seule une autopsie réalisée par un vétérinaire habilité pourrait établir le lien de causalité entre la pose du bolus et le décès. Dans ce cas, l'administration prendrait en charge les frais d'autopsie ainsi que l'indemnisation de la perte de l'animal à hauteur du barème établi pour les animaux abattus dans le cadre des maladies réglementées comme la tuberculose.	01/06/23
Liste de bovins pour la pose de BOLUS	Quels sont les bovins concernés par la pose de BOLUS ?	Les bovins concernés par la pose de bolus sont ceux de plus de 12 mois présents dans votre inventaire bovin sur la BDNI à la date de la commande de BOLUS. Il est possible néanmoins de poser un bolus pour un animal plus jeune (à partir de 6-8 mois) en fonction de sa taille. Un animal jugé trop petit par l'agent poseur ne sera pas bolussé.	01/06/23
	Que faire si mon inventaire bovin n'est pas à jour ?	Il convient de vous rapprocher de votre EDE pour mettre à jour votre inventaire bovin et effectuer un rebouclage si perte de boucle ou si présence d'animaux non bouclés, selon les procédures habituelles.	22/09/22
	Que faire si des bovins sont absents le jour de la pose ?	Les bovins absents n'auront pas de bolus. Un second passage sera nécessaire mais la prise en charge par l'État n'est pas garantie. Les bolus non posés sont repris par les techniciens poseurs.	22/09/22
	Que se passe-t-il si des bovins sont présents lors de la pose mais qu'ils ne sont pas identifiés ou qu'ils n'étaient pas présents dans mon inventaire bovin ?	Les bovins qui n'étaient pas présents dans l'inventaire bovin ou qui ne sont pas correctement identifiés le jour de la pose ne pourront pas se voir poser de bolus. Il est demandé aux éleveurs de contacter leur EDE en amont de la pose de bolus afin de mettre à jour leur inventaire bovin.	28/11/22
Commande de BOLUS	Qui commande les BOLUS ?	Les bolus sont commandés par l'EDE sur la base de l'inventaire bovin à jour dans la BDNI. Il est donc important que la BDNI soit mise à jour.	22/09/22
Identification BOLUS et boucle	Faut-il arrêter de commander les boucles ?	Les bovins doivent toujours être identifiés par deux boucles. L'identification par boucle dont une électronique est maintenue. Le bolus se rajoute aux boucles. La pose n'intervient que sur les bovins qui ont leurs deux boucles et leur passeport à jour. Ainsi les éleveurs sont invités à contacter leur EDE pour mettre à jour leur élevage en amont de la pose de bolus.	28/11/22
Coût de la pose de BOLUS	Est-ce que le BOLUS va entraîner un surcoût pour l'éleveur ?	Durant la période de transition et ce jusqu'au 31/12/2025, l'achat du bolus (environ 2 euros par bolus), le déplacement des techniciens et la pose de bolus sont intégralement financés par l'État.	01/10/24